



Paris, le 08 Mars 2017

Groupama s'associe aux Agriculteurs Méthaniseurs de France pour accompagner le développement de la filière biogaz agricole

François Schmitt, Président Délégué de la Fédération Nationale Groupama, et Jean-Marc Onno, agriculteur méthaniseur, Trésorier de l'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France, ont signé le 02 mars 2017 une convention de partenariat traduisant la volonté de Groupama et de l'AAMF de s'engager pour le développement et la pérennisation de la filière biogaz agricole.

Le partenariat entre Groupama et l'AAMF a pour objectifs :

- d'accompagner les agriculteurs porteurs de projets et ceux qui exploitent déjà des unités de production de biogaz,
- d'aider les agriculteurs méthaniseurs de France dans l'approche « sécurité et maîtrise des risques », grâce à la charte d'engagement AAMF,
- de promouvoir les actions mises en œuvre au sein de la filière méthanisation agricole.

Un partenariat qui répond à différents enjeux

Le partenariat entre Groupama et l'AAMF s'inscrit dans une démarche de collaboration engagée en 2014. La mise en commun des savoir-faire et des compétences a déjà permis d'éditer deux supports pédagogiques dont les objectifs sont de sensibiliser les exploitants agricoles aux risques liés à la méthanisation et de les accompagner tout au long de leur projet.

Pour l'AAMF, il s'agit de pérenniser la rentabilité de la filière méthanisation et des unités en fonctionnement. La mise en œuvre du partenariat permettra également à l'AAMF d'obtenir une légitimité et une reconnaissance publique grâce à la professionnalisation continue des agri-méthaniseurs.

L'AAMF ambitionne par ailleurs de convaincre un grand nombre de méthaniseurs et porteurs de projet de s'engager dans sa démarche. C'est dans ce cadre que l'association a lancé la «Charte des Agriculteurs Méthaniseurs de France» au mois de juin 2016, afin de démontrer la qualité du travail des agriculteurs par une meilleure maîtrise du process.

Groupama, de son côté, assure des ateliers de production de biogaz depuis 2008. La qualité reconnue de ses intervenants (souscription et ingénierie des risques) lui permet de développer un conseil et un suivi spécifiques pour la maîtrise des risques liés à la méthanisation. En s'associant à l'AAMF, Groupama, pionnier dans l'assurance des unités de méthanisation, affiche sa volonté de développer son savoir-faire et conforte sa position de leader sur la filière biogaz.



Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France

Créée en 2010, l'AAMF a pour vocation d'être au service des agriculteurs exploitants d'installations de méthanisation, et défend notamment l'approche « la production de biogaz sur une exploitation est un projet de territoire et permet à l'agriculteur d'avoir un lien social et une démarche environnementale par une reconquête du plan d'épandage et un juste retour au sol de la matière organique ».

L'AAMF joue un rôle actif sur le terrain : rencontres sur les sites de production, échanges sur les difficultés rencontrées, retours d'expériences sur les succès, interventions d'experts lors de rencontres pluriannuelles...

Groupama

Assureur de toutes les agricultures et de tous les agriculteurs, Groupama conforte son ambition d'assureur leader du monde agricole. Plus de 6 agriculteurs sur 10 font confiance à Groupama. Avec un chiffre d'affaires de 1,5 Md€, le marché agricole représente 30 % de l'encassement IA des Caisses Régionales. Son réseau d'expert unique par sa taille et ses compétences intervient au quotidien auprès des assurés.

Contacts presse

Groupama : Guillaume Fregni – guillaume.fregni@groupama.com – Tél. : 01 44 56 28 56

Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France : Aurélie Chevalier – Tél. : 06 24 03 48 05

A propos du groupe Groupama

Fort de ses trois marques – [Groupama](#), [Gan](#), [Amaguiz](#), le groupe Groupama, l'un des premiers groupes d'assurance mutualistes en France, développe ses activités d'assurance, de banque et de services dans onze pays. Le groupe compte 13 millions de clients et 33 500 collaborateurs à travers le monde, avec un chiffre d'affaires de 13,7 milliards d'euros. Retrouvez toute l'actualité du groupe Groupama sur son site internet (www.groupama.com) et sur son compte Twitter ([@GroupaGroupama](https://twitter.com/GroupaGroupama)).